



L'INVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL

Cette exposition a été réalisée par l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM), sur la base de celle conçue par la Saline royale d'Arc-et-Senans. Créée en 2007, l'ABFPM réunit les sites français du patrimoine mondial afin de partager les réflexions autour de la promotion et de la gestion d'une inscription aux niveaux national et international.

association des
biens français
PATRIMOINE
MONDIAL



Pour tout savoir sur l'association
rendez-vous sur

www.assoFrance-patrimoine-mondial.org



MISSION VAL DE LOIRE
PATRIMOINE MONDIAL



*Cette adaptation régionale a été réalisée pour la Mission Val de Loire,
et les villes de Chartres et de Bourges.*



Pyramide de Khéops, Memphis et sa nécropole - Egypte

Inscription 1979

© Fotolia - Cobalt

LE PATRIMOINE EN HÉRITAGE

Le mot patrimoine vient du latin *patrimonium* qui signifie littéralement " l'héritage du père ". Souvent transmis à ses enfants, il a alors un sens de bien individuel.

La notion de patrimoine mondial se définit comme un bien collectif, naturel ou culturel.

Il est reconnu comme digne d'être sauvegardé et mis en valeur afin d'être transmis aux générations futures.

LES SEPT MERVEILLES DU MONDE ANTIQUE

Au V^e siècle avant J.-C. une première liste évoquée par Hérodote (" le père de l'Histoire ") recensait Sept Merveilles de l'Antiquité choisies selon des critères exclusivement monumentaux.

Cette liste ignore d'autres civilisations, soulignant les limites du monde connu par les Grecs à cette époque.



Les Sept Merveilles du monde antique

- La Pyramide de Khéops à Gizeh en Egypte
- Les Jardins suspendus de Babylone
- La statue de Zeus à Olympie
- Le Temple d'Artémis à Éphèse
- Le mausolée d'Halicarnasse
- Le colosse de Rhodes
- Le phare d'Alexandrie

Les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix.

Acte constitutif de l'UNESCO, 19 novembre 1945



Parthénon, Acropole d'Athènes - Grèce

Inscription 1987

© Fotolia - Benis

L'UNESCO

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

L'UNESCO a été créée par l'ONU au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Elle a été fondée par des nations convaincues qu'une paix durable se construit d'abord sur une solidarité intellectuelle et morale entre les peuples. En 2018, elle compte 195 pays membres.

L'une des missions de l'UNESCO consiste à contribuer à la paix en développant le dialogue interculturel : mieux connaître nos différences et nos ressemblances est la meilleure voie pour l'apprentissage du respect et de la tolérance.

Pour réaliser ces objectifs, l'UNESCO a mis en place plusieurs programmes dont celui du patrimoine mondial.

“ Cette maison a choisi pour emblème le Parthénon. Ce temple grec, dont Phidias disait qu'il n'avait pas de dimensions mais des proportions, [...] symbolise bien cette recherche de l'équilibre et de l'harmonie, en quoi se résume, sur le plan des rapports entre les nations, l'une des missions primordiales de notre organisation. ”

Amadou-Mahtar M'Bow, ancien directeur général de l'UNESCO, 25 novembre 1982

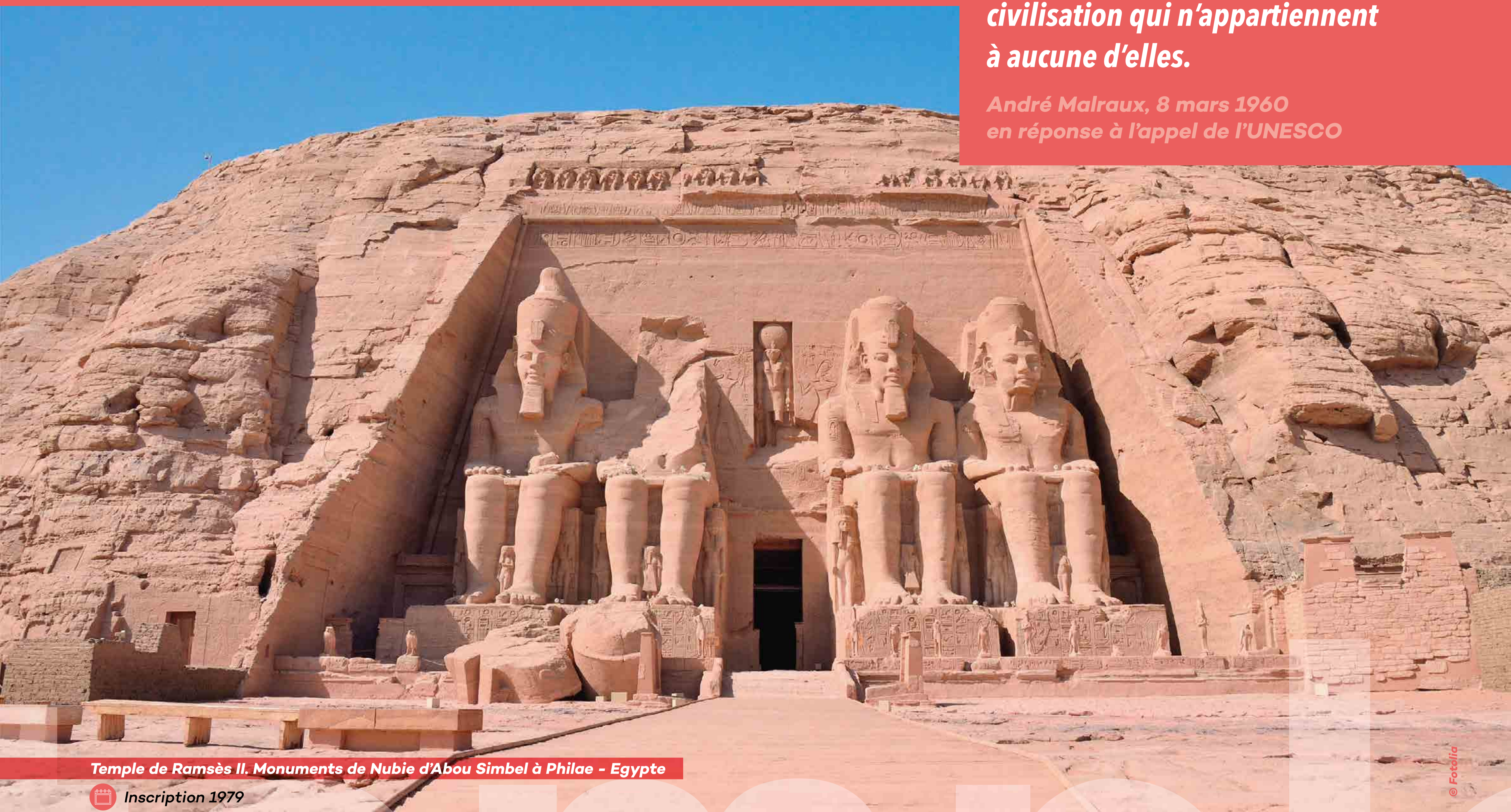


Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Le logo de l'UNESCO

Aujourd'hui, pour la première fois, toutes les nations [...] sont appelées à sauver ensemble les œuvres d'une civilisation qui n'appartiennent à aucune d'elles.

*André Malraux, 8 mars 1960
en réponse à l'appel de l'UNESCO*



“ NOUS SOMMES TOUS LES TEMPLES D'ABOU SIMBEL ”

En 1959, la décision de construire le barrage d'Assouan en Egypte menace de faire disparaître sous les eaux du Nil les monuments de Nubie dont les temples d'Abou Simbel.

La communauté internationale prend alors conscience, sans doute pour la première fois, de la perte irréparable que cela représenterait pour l'humanité toute entière.

L'idée d'un patrimoine commun - et son corollaire, la responsabilité commune de sa protection - vient de prendre corps.

L'UNESCO lance alors une campagne internationale de sauvegarde spectaculaire : les temples sont découpés, déplacés et remontés dans une zone exempte de risques. Près de 50 pays ont contribué à réunir les 80 millions de dollars nécessaires à cette opération.

Au même moment, des voix se font entendre en faveur de la défense de l'environnement afin de protéger les richesses de la nature indissociables de l'histoire de l'humanité.

Il y a deux choses dans un édifice : son usage et sa beauté ; son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde, à vous, à moi, à nous.

Victor Hugo, "Guerre aux démolisseurs !", 1832



Siège de l'UNESCO à Paris

© Michel Ravassart - UNESCO

LA CONVENTION DE 1972

La campagne de Nubie (Egypte, 1959) fait naître la conviction qu'il existe un patrimoine dépassant par sa Valeur Universelle Exceptionnelle les principes de la propriété nationale.

Pour se doter d'un outil d'action collectif, la Convention pour la protection du patrimoine mondial naît le 16 novembre 1972.

Elle affirme que les œuvres des hommes et celles de la nature ne forment qu'un seul et même patrimoine. La Convention identifie et protège les biens d'une valeur telle que leur sauvegarde concerne l'humanité toute entière.

Les premiers sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1978.

Depuis 1978, l'application de la Convention et les inscriptions de plus en plus nombreuses soulignent de multiples évolutions de la notion de patrimoine. La Liste n'a cessé de s'élargir, allant de sites monumentaux simples à des biens de plus en plus complexes et de plus en plus vastes : des inscriptions en série, des biens transnationaux, des paysages culturels...

Ainsi, au-delà des sites historiques ou des sites culturels, sont également apparus des sites de patrimoine moderne ou industriel.



L'emblème du patrimoine mondial

Le carré central renvoie au savoir-faire de l'homme, à la culture. Le cercle célèbre les cadeaux de la nature. L'emblème est rond, comme le monde, un symbole de protection globale pour le patrimoine de l'humanité.



41^{ème} session du Comité du patrimoine mondial en 2017 à Cracovie - Pologne

LE PROCESSUS D'INSCRIPTION

L'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial se fait à la demande de l'État partie du territoire sur lequel le site se trouve.

Les dossiers sont examinés une fois par an par le Comité du patrimoine mondial, responsable de la mise en œuvre de la Convention.

Les membres du Comité, issus de 21 États parties, décident notamment des inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, examinent les rapports de conservation des biens déjà inscrits, déterminent l'utilisation du Fonds du patrimoine mondial et peuvent allouer, sous certaines conditions, une assistance financière aux États parties qui en font la demande.



Délégations diplomatiques des États parties,
41^{ème} session du Comité du patrimoine mondial



Sélection LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), qui constitue, dans le temps, la référence pour la protection et la gestion du bien. Ils doivent donc satisfaire au moins à l'un des dix critères de sélection. Par exemple :

1 Témoigner d'un échange d'influences considérables à une époque donnée

Tel le centre historique de la ville de Florence, en Italie, construite sur un site étrusque, qui a joué un rôle économique et culturel prépondérant sous les Médicis aux XV^e et XVI^e siècles.

 Inscription 1982

2 Une merveille de la nature

Comme la Grande Barrière en Australie, avec ses 400 espèces de coraux, ses 1 500 espèces de poissons et ses 40 000 espèces de mollusques.

 Inscription 1981

3 Un témoignage unique d'une civilisation vivante ou disparue

Le Machu Picchu, au Pérou qui, à 2 430 mètres d'altitude, a probablement été la création urbaine la plus stupéfiante de l'Empire inca à son apogée.

 Inscription 1983

4 Un habitat naturel important

Pour la préservation de la diversité biologique, à l'exemple des sanctuaires du grand panda du Sichuan où il s'agit de protéger une espèce menacée.

 Inscription 2006



LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

La Liste du patrimoine mondial s'est imposée comme une reconnaissance de prestige et se veut un inventaire représentatif de la diversité du patrimoine culturel et naturel dans le monde.

L'inscription est souvent un levier important en faveur de l'aménagement du territoire et du développement culturel, social et économique.

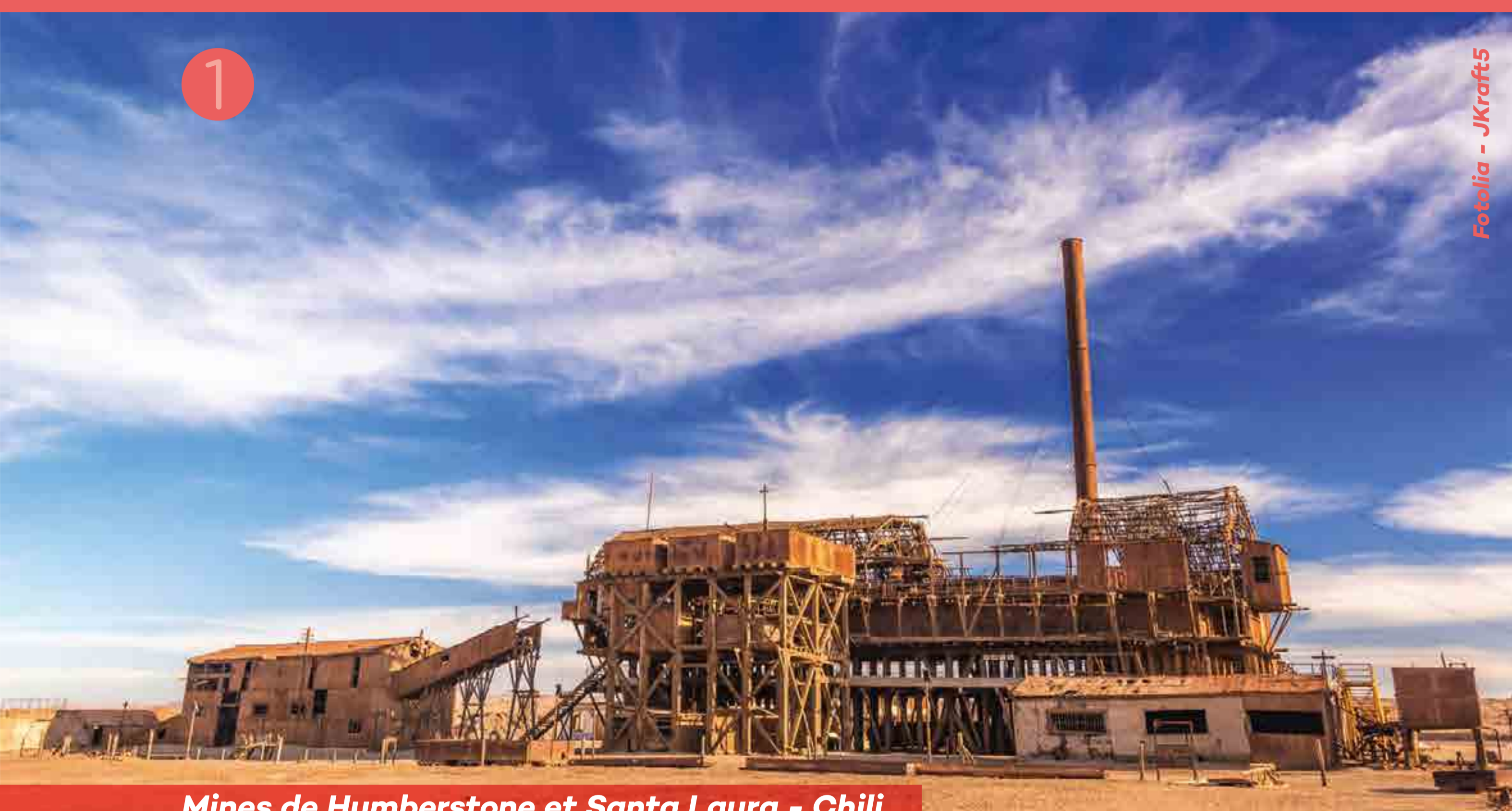
Cependant, elle reste avant tout un engagement pour assurer la préservation des biens inscrits pour le bénéfice de l'humanité et des générations futures.

Un fort déséquilibre persiste dans la répartition des sites inscrits : par exemple, l'Afrique, reste très sous-représentée tandis que la Liste du patrimoine mondial regorge de sites culturels européens. Les premiers sites français sont inscrits en 1979. En 2018, ils sont au nombre de 44.



**En 2018,
1 092 biens sont inscrits**

- 845 biens culturels, comme des villes, des monuments, des sites archéologiques...
- 209 biens naturels, comme des lacs, des montagnes, des réserves naturelles...
- 38 biens mixtes, comme des paysages culturels, qui sont une rencontre entre la nature et la culture.



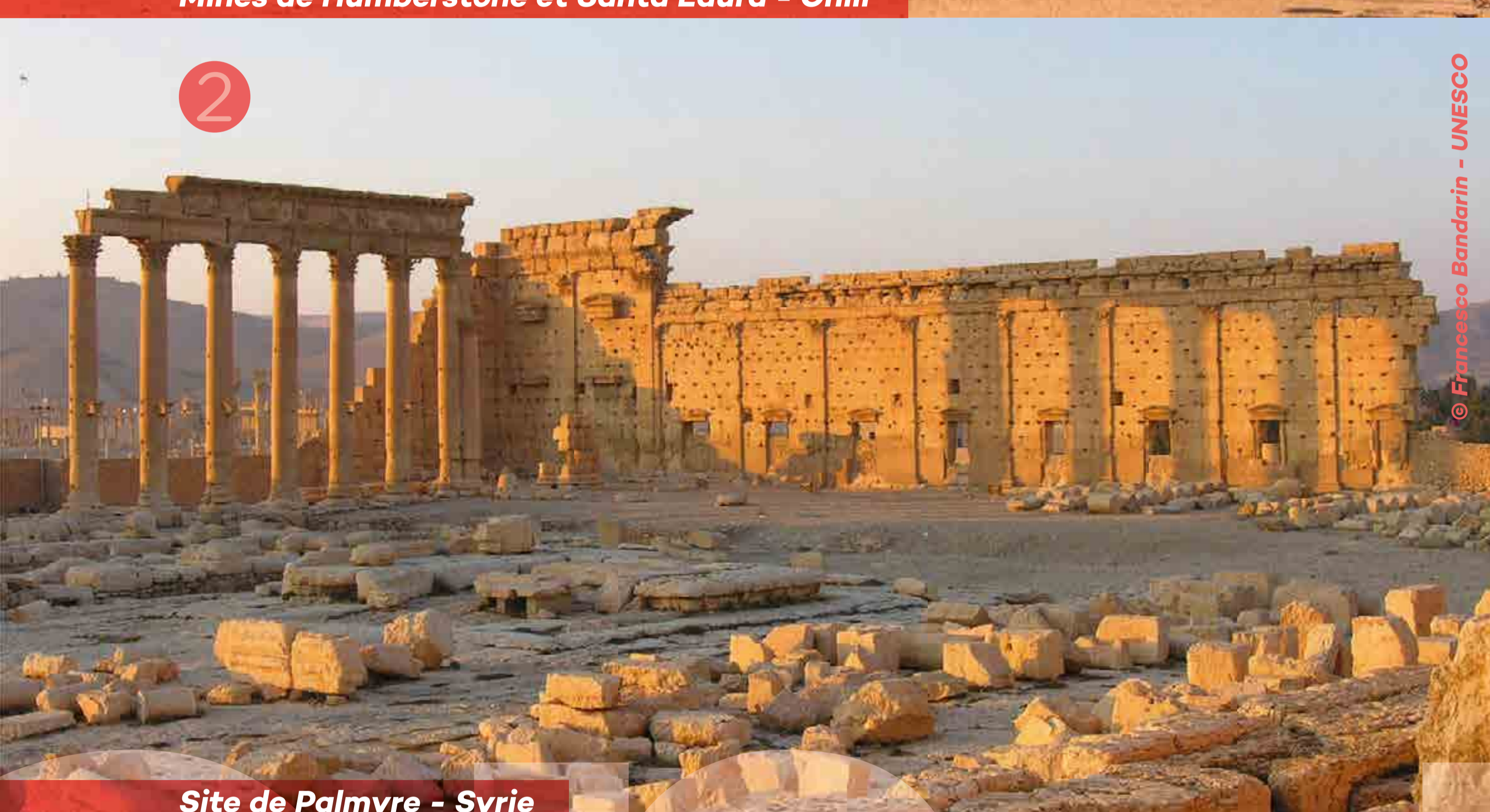
1 Mines de Humberstone et Santa Laura - Chili

Foto: J-Kraft5



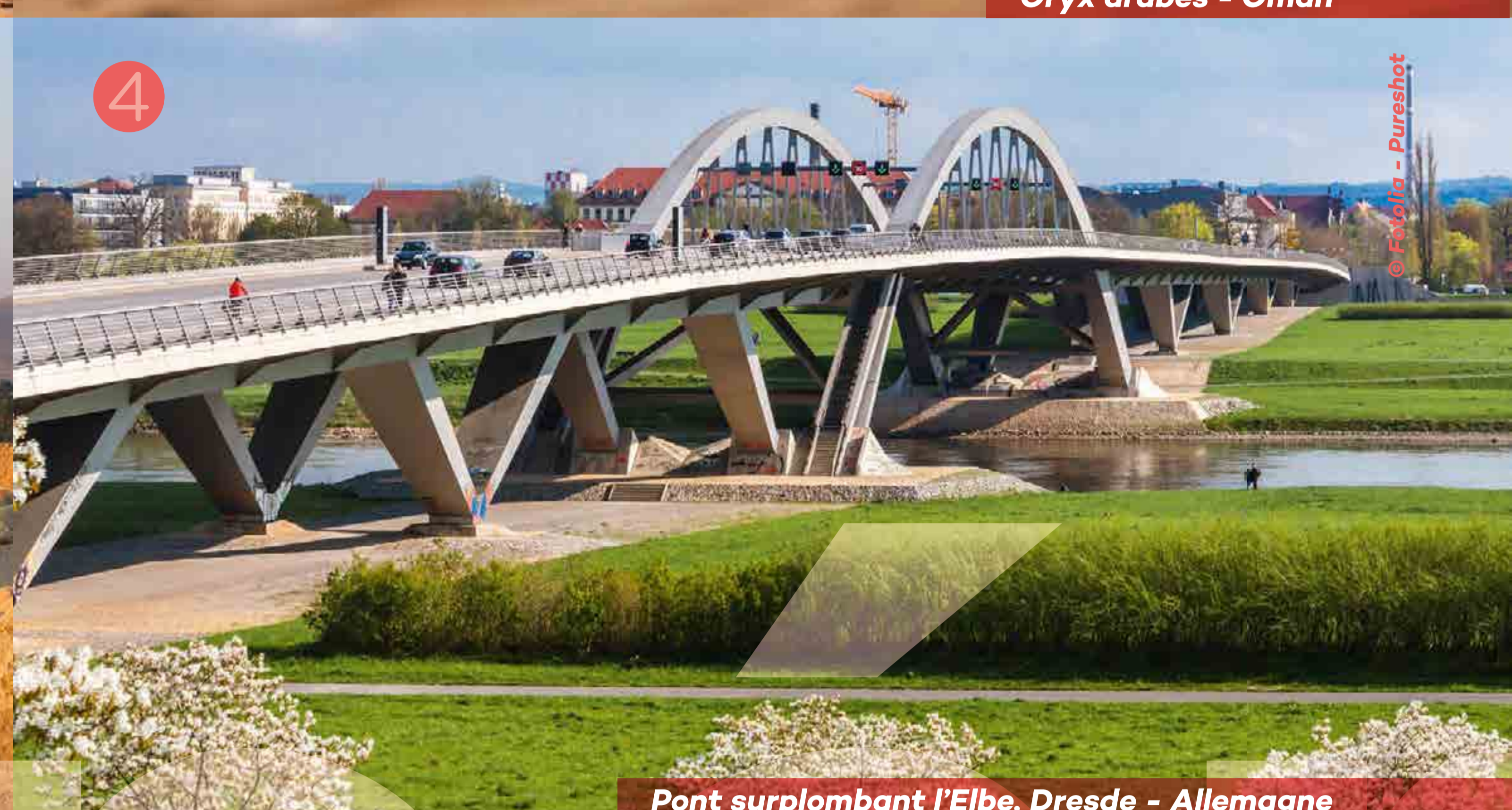
3 Oryx arabes - Oman

Foto: Dieter76



2 Site de Palmyre - Syrie

Foto: UNESCO



4 Pont surplombant l'Elbe, Dresde - Allemagne

Foto: Pureshot

LE PATRIMOINE MONDIAL EN PÉRIL

La Liste du patrimoine mondial en péril (composée de 54 biens en 2018) est établie pour informer la communauté internationale de menaces sur des biens inscrits et pour encourager les mesures correctives et la solidarité internationale. Le patrimoine mondial est, en effet, confronté à différents types de problèmes :

1 Certains sont liés aux inégalités de richesse dans le monde, à l'exemple des mines de Salpêtre au Chili (Amérique du Sud), directement inscrites en péril en 2005 à la demande du pays. Celui-ci ne peut assumer seul les coûts de sauvegarde et fait ainsi appel à la solidarité internationale.

Inscription 2005

2 D'autres résultent de conflits armés comme, par exemple, le site de Palmyre, inscrit sur la Liste en péril en 2013, pillé et détruit en 2015.

Inscription 1980

LE RETRAIT DE LA LISTE

Quand un Etat décide de ne plus remplir ses obligations de protection et qu'un bien inscrit est altéré, le Comité du patrimoine mondial peut, après avertissement, rayer le site de la Liste. Ce fut le cas pour deux biens :

3 En 2007 pour le sanctuaire de l'espèce protégée des Oryx arabes, dans la Sultanat d'Oman, réduit de 90% à cause de l'exploitation pétrolière.

Inscription 1994

4 En 2009 pour la vallée de l'Elbe en Allemagne où un pont à quatre voies au cœur de la ville de Dresde, est venu altérer le caractère exceptionnel du site.

Inscription 2004



Fêtes de Gayant - Douai

LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Depuis 2003, par le biais d'un autre programme, l'UNESCO liste aussi les chefs-d'œuvre du patrimoine immatériel de l'humanité.

Ce patrimoine " vivant ", creuset de la diversité culturelle, s'exprime par des traditions et expressions orales, des arts du spectacle (musique, danse, théâtre...), des pratiques sociales, rituels et événements festifs, des connaissances et pratiques concernant la nature et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, se transmettant de génération en génération.

À titre d'exemple, depuis 2008, les géants et dragons processionnels de Belgique et de France sont inscrits sur la Liste du patrimoine culturel immatériel.

Apparues à la fin du XIV^e siècle dans les processions religieuses de nombreuses villes européennes, ces effigies ont conservé un sens identitaire pour certaines villes comme Douai ou Cassel.

Ces géants et dragons sont de grands mannequins pouvant mesurer jusqu'à 9 mètres de haut et peser jusqu'à 350 kilos.

Ils représentent des héros mythiques ou des animaux, des métiers ou des figures locales contemporaines, des personnages historiques, bibliques ou légendaires.

Emblème
du patrimoine
culturel immatériel





Marais audomarois - France



Mappa Mundi - Albi

D'AUTRES PROGRAMMES DE L'UNESCO

1 RÉSERVES DE BIOSPHÈRE

Les réserves de biosphère sont des zones comprenant des écosystèmes terrestres, marins et côtiers. Elles sont " des sites de soutien pour la science au service de la durabilité ". En 2017, ils existent 669 réserves dans 120 pays.

Dans la région Hauts-de-France, le Marais audomarois bénéficie de ce statut. Cette vaste zone de 3 726 hectares est riche de 700 kilomètres de canaux, de paysages pittoresques, de 300 espèces de plantes dont 40 légalement protégées, de plus de 200 espèces d'oiseaux et de 26 espèces de poissons.

 Désignation 2013

2 MÉMOIRE DU MONDE

Ce programme a été créé en 1992. Il vise à protéger et conserver le patrimoine documentaire exceptionnel du monde afin de le rendre accessible à tous de manière permanente.

En 2017, en France, 11 documents, collections ou fonds d'archives sont inscrits sur le registre.

Réalisée sur parchemin au VIII^e siècle, la Mappa Mundi d'Albi est l'une des plus anciennes représentations du monde connu.

Correspondant aux connaissances de l'époque, seuls 23 pays sont représentés, répartis en 3 espaces géographiques (les continents ne sont pas encore connus). Elle est d'une importance exceptionnelle pour l'histoire mondiale de la cartographie et la représentation de l'espace.

 Inscription 2015

11
n°

Savez-vous que votre cathédrale de Bourges est une des plus belles choses qui soient au monde ? L'intérieur est ce que j'ai vu de plus admirable dans ma vie.

George Sand, 1831



©E. Legouhy95

Inscription 1992

LA CATHÉDRALE DE BOURGES

Majoritairement édifiée entre 1195 et 1324, classée Monument Historique dès 1862, la **cathédrale Saint-Etienne de Bourges** a fait l'objet de deux inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, l'une en 1992 en tant que chef d'œuvre de l'architecture religieuse gothique, et l'autre en 1998 en tant que composante du bien en série " Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ".

L'Unesco a ainsi distingué la cathédrale de Bourges en la qualifiant " d'admirable par ses proportions et l'unité de sa conception " et de " **l'un des grands chefs-d'œuvre de l'art gothique** ".

L'Unesco souligne " **sa beauté frappante résultant d'une gestion magistrale d'un espace aux proportions harmonieuses et d'une décoration de la plus haute qualité** " et le fait qu'elle " porte très haut les valeurs architecturales des cathédrales de style gothique. Par l'unité de sa conception, la savante articulation de ses espaces et le traitement de la lumière, elle représente une expression exceptionnelle de ce style accompagné appliqué à ce type d'édifice ".



À retenir

- 5 nefs annoncées par 5 portails sur la façade occidentale, absence de transept
- Grande homogénéité du fait d'une construction rapide respectant le plan d'origine
- Très lumineuse en raison de la présence d'ouvertures à chacun des niveaux d'élévation
- Décor sculpté très riche et vitraux constituant une véritable encyclopédie de cet art pour les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Cathédrale de Bourges inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1992



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998

*Chartres, notre Cathédrale splendide
entre toutes !
N'est-ce pas l'Acropole de la France ?*

Auguste Rodin, 1914



©Ville de Chartres

LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

En 2019, Chartres célèbre le 40^e anniversaire de l'inscription de la Cathédrale sur la liste du patrimoine mondial. Le 21 octobre 1979, au Caire, le Comité du patrimoine mondial consacrait sa " valeur universelle exceptionnelle ". Parmi les critères offrant cette distinction, il en retenait trois :

- " *La cathédrale de Chartres constitue (...) l'expression totale et achevée d'un des aspects les plus caractéristiques de l'art du Moyen Âge ;*
- De plus, elle " *a exercé une influence considérable sur le développement de l'art gothique en France et hors de France. Les architectes des cathédrales (...) n'ont fait qu'enrichir le schéma fondamental de Chartres, qui a été imité* " partout ensuite.
- Enfin, " *c'est l'exemple le plus éclairant que l'on puisse choisir pour élucider la réalité culturelle, sociale et esthétique de la cathédrale gothique.* "

UN JOYAU GOTHIQUE

La cathédrale de Chartres présente **une intégrité et une authenticité exceptionnelles, tant par sa structure que par son décor**. Les portails et leur décoration sculptée sont peu altérés, et l'**ensemble exceptionnel de vitraux** du XIII^e siècle, objets de mesures constantes de conservation, nous est parvenu dans un état remarquable. La charpente métallique qui remplace en 1837 celle détruite par un incendie, est un élément remarquable du XIX^e siècle.

ENTRE CIEL ET TERRE

La Cathédrale, observable à plus de 25 kilomètres aux alentours, constitue un signal particulièrement marquant dans le paysage beauceron. Cette perception de la cathédrale " entre ciel et terre " a été évoquée par de nombreux artistes et écrivains illustres : Péguy, Huysmans, Rodin, Soutine...



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Cathédrale de Chartres
inscrite sur la Liste du
patrimoine mondial en 1979



PATRIMOINE MONDIAL UNESCO
**CHARTRES
CATHÉDRALE**

13
n° 3

Regarder, voir, comprendre, respecter et transmettre ce qui fait la valeur universelle exceptionnelle des paysages culturels vivants du Val de Loire

Louis-Marie Coyaud



Inscription 2000

LE VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL

De Sully-sur-Loire dans le Loiret à Chalonnes-sur-Loire dans le Maine-et-Loire, le Val de Loire est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco comme **paysage culturel vivant**. Les critères de l'inscription mentionnent que le Val de Loire est un " *paysage culturel exceptionnel le long d'un fleuve qui témoigne des interactions entre les hommes et leur environnement, sur deux mille ans d'histoire. Il est remarquable pour la qualité de son patrimoine architectural, ses villes historiques et pour ses châteaux de renommée mondiale. Ce paysage illustre également l'influence des idéaux de la Renaissance et du siècle des Lumières sur la pensée et la création en Europe occidentale* ".

Une autre lecture est possible, moins académique, plus anthropologique.

Elle souligne la construction de cet espace comme relevant essentiellement de l'activité humaine. De façon constante dans leurs applications et unique dans leurs déclinaisons, **ce paysage résulte ainsi de quatre " cultures " : celles de la vigne, des jardins, de la pierre et du fleuve**. Ces activités humaines, toujours pratiquées, ont conditionné le développement et l'aménagement du territoire. Avec le fleuve comme épine dorsale et sur ses rives le produit de deux mille ans d'histoire et d'activité, le paysage culturel du Val de Loire est un monument de nature et de culture.



Chiffres clés

- 280 km de long
- 800 km² de superficie
- 2 régions
- 1 parc naturel régional
- 4 départements
- 18 EPCI
- 155 communes
- 1,2 millions d'habitants



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000